

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON****SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Date de convocation :	21.04.2026
Membres :	
En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
N° 7	

L'an deux mille vingt-six le mardi 28 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Etaient présents : Frédéric ROUET, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Fabien JEAN, Florent LAZARE, Magali LORENZI, Marine BLAISE

Procurations : Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT à Stéphane LECLERC

Absent :

Secrétaire : Marine BLAISE.

N°7 - OBJET : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TERRITOIRE VAUCLUSE – DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN TANT QUE CENSEUR, DU MEMBRE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE, ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Villes-sur-Auzon est actionnaire de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la Commune a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des actionnaires, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT, la Commune de Villes-sur-Auzon restant représentée au Conseil d'Administration en tant que censeur, sans voix délibérative.

Suite aux élections municipales et communautaires, il convient donc que nous procédions à la désignation de notre représentant qui siègera au nom de la Commune :

- A l'assemblée spéciale des actionnaires
- A l'assemblée générale des actionnaires
- Au Conseil d'Administration, en tant que censeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le CGCT, notamment son article L. 1524-5,

Vu le Code du Commerce,

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/26

ID : 084-218401487-20260428-D07_28042026-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

1 – DESIGNER Monsieur Frédéric ROUET pour assurer la représentation de la Collectivité au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires, du conseil d'administration et des Assemblées Générales et Extraordinaires de la Société Territoire Vaucluse.

2 – AUTORISER Monsieur Frédéric ROUET à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et tous les membres ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance
Marine BLAISE

Copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET

